

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1326

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« compétences »,

insérer les mots :

« , ses souhaits ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à prendre en compte les souhaits et le projet professionnel de l'étudiant, dans son orientation progressive vers la filière la plus adaptée.